

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Le Service Client de la Régie Eau Nord Caraïbes vous propose d'opter pour le prélèvement bancaire de vos règlements :
Le choix de la tranquillité et de la simplicité.

Tranquille

- Vous évitez le déplacement et l'attente en agence.
- Vous ne risquez plus d'oublier de régler votre facture, même en vacances ou loin de chez vous : vous évitez ainsi les pénalités de retard.

Simple

- Vous restez libre de suspendre le prélèvement à tout moment, par courrier, par mail ou sur simple appel téléphonique.

Pour bénéficier de ce mode de paiement, il vous suffit de **renvoyer à votre agence** le mandat de prélèvement ci-dessous – **complété, signé et accompagné d'un RIB récent.**

Le prélèvement sera activé à l'émission de votre prochaine facture. Si votre compte présente un solde antérieur, la totalité du montant restant dû sera prélevée. Vous pouvez d'ores et déjà régulariser votre situation en utilisant d'autres moyens de paiement – internet, téléphone,...

Comment remplir votre formulaire :

Dans la partie réservée au « débiteur » :

- Indiquez les noms, prénoms et adresse du **titulaire du compte bancaire** figurant sur le RIB

Dans la partie « référence client » :

- Indiquez les nom et prénom de l'abonné qui apparaît sur la facture
- Indiquez le numéro contrat située en haut à droite de votre facture (7 chiffres)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA		Zone réservée au créancier	
DEBITEUR		CREANCIER	
Nom/ raison sociale :		Raison sociale :	Régie Eau Nord Caraïbes
Adresse :		Adresse :	Rue du Docteur Chovino Espérance – 97111 MORNE-A-L'EAU
<i>Merci de joindre votre RIB</i>		Code interne :	
		Identifiant (ICS) :	FR96ZZZ82F31B
REFERENCES CLIENT		J'opte pour le prélèvement automatique :	
Nom de l'abonné :		<input type="checkbox"/> A chaque facture	
Numéro de contrat <input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Tous les mois	
		<input type="checkbox"/> (10 mois)	
Type de paiement : récurrent		Date :	Signature :
		Lieu :	
<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie Eau Nord Caraïbes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Régie Eau Nord Caraïbes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte en cas de prélèvement non-autorisé. - Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque <p>Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</p>			